

STRASBOURG Protection de l'enfance

Accueil d'urgence face aux conséquences du confinement

Le conseil départemental du Bas-Rhin anticipe une hausse des violences intrafamiliales et ouvre des lieux d'accueil temporaires pour enfants. Il met également sur pied une réserve pour pallier les absences des travailleurs sociaux malades.

Des la mise en œuvre du confinement il y a deux semaines, le conseil départemental du Bas-Rhin a commencé à anticiper ce qui pourrait être l'une des conséquences, et l'on pourrait même parler de dégat collatéral, de la crise sanitaire : une hausse des violences au sein des familles, provoquée par le confinement.

2 600 enfants suivis dans le département

On le constate déjà dans le cas des violences faites aux femmes. Et tous les acteurs sociaux savent bien que certains équilibres familiaux « tiennent » parce qu'il existe toutes sortes d'activités dans la journée, à commencer par l'école, mais aussi les activités périscolaires, les cantines, qui réduisent la promiscuité, sans compter le passage de travailleurs sociaux au domicile. Autant d'interventions et de lieux aujourd'hui fermés et qui rendent le huis clos familial des plus périlleux.

Le docteur Alexandre Feltz, président de la Maison de l'Adolescent de Strasbourg, expliquait dans nos colonnes le 26 mars que le confinement allait bouleverser l'équilibre systémique des fa-



Le confinement peut rompre l'équilibre des familles. Photo DNA/Michel FRISON

milles. Et donc toucher de plein fouet les situations déjà fragiles.

« Le confinement ne va pas aider les situations familiales quand elles sont tendues, confirme le président du conseil départemental du Bas-Rhin, Frédéric Bierry. Nous essayons d'anticiper la situation. » Le Département suit, via son Service de Protection de l'Enfance (SPE), 2 600 enfants qui font l'objet d'une mesure de protection.

« Anticiper » cela signifie imaginer que le nombre de placements

d'urgence augmente dans la période. Il faudra alors accueillir plus d'enfants, mais sans surcharger les structures d'accueil déjà existantes, qu'il s'agisse des foyers (60 % des enfants) ou des familles d'accueil (40 %).

D'ailleurs, pour ce qui concerne les foyers, selon Frédéric Bierry, 50 % des personnels sont absents actuellement du fait de la pandémie. Pour faire face à la situation, la collectivité a mis en œuvre un dispositif qui repose sur deux choses. D'abord l'ouverture de trois lieux temporaires, ensuite

l'appel à volontaires. Pour les lieux temporaires, cela concerne des « groupes éphémères et collaboratifs » d'accueil dans des locaux immédiatement opérationnels. Il s'agit dans les faits de constituer des équipes autonomes pour accueillir et gérer 24 h/24 le quotidien des enfants (jeux, travail scolaire, repas, etc.) et qui vont bénéficier de la logistique des structures existantes.

La première de ces unités est constituée au sein du Foyer départemental de l'Enfance à Stras-

bourg, à la pouponnière, avec six places pour des enfants de 0 à 3 ans. La deuxième équipe comprend six places pour des enfants de 3 à 12 ans dans ce même établissement. La troisième s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec la Fédération de la Charité. Six places pour des enfants de 8 à 16 ans sont ouvertes à Diebolshheim au foyer géré par la fondation. Chacune des équipes temporaires d'accueil d'urgence nécessite sept professionnels.

Pour « armer » ces équipes, le

119

Depuis un poste fixe ou un portable, le 119 est le numéro national dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être. L'appel est gratuit. Le numéro est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

conseil départemental compte sur une « réserve du travail social ». Un appel à volontaires a été lancé pour la constituer. De nombreux travailleurs sociaux, psychologues du département, toutes structures confondues, ont été destinataires de l'appel qui s'adresse aussi aux enseignants à la retraite par exemple. Il est lancé en collaboration, explique le Département, avec l'ESEIS (École supérieure européenne de l'intervention sociale). Les équipes sont en cours de constitution.

Et cela sur fond d'augmentation forte des absences de travailleurs sociaux du fait de la pandémie. Une situation qui inquiète. « On essaie de prévenir car on craint que cela arrive très vite, mais on voit au jour le jour », expliquait encore Frédéric Bierry en fin de semaine dernière. Et de regarder avec appréhension ce qui se passe dans l'univers médical. « Quand je vois l'explosion du nombre de professionnels de la santé malades qui ne peuvent accompagner les patients, je me demande si nous aurons la même chose dans le secteur social ».

Olivier CLAUDON

Créer de l'exceptionnel tous les jours

En ces temps de confinement, dans les établissements qui accueillent des enfants placés, il faut organiser la vie collective dans une forme d'autarcie. Illustration avec le Foyer de l'adolescent à Illkirch.

Au Foyer de l'adolescent, seule la moitié de l'encadrement est encore opérationnelle. Du fait de la pandémie, sur la quinzaine de postes de travailleurs sociaux, huit sont absents pour maladie, garde d'enfants ou parce qu'ils sont reconnus comme vulnérables face à la pandémie. Certains sont en télé-travail.

Trouver du sens

Le foyer, qui dépend de la Fondation de la maison du Diaconat de Mulhouse, accueille habituellement 29 garçons en internat, âgés de 15 à 18 ans, faisant l'objet d'un placement au titre de la protection de l'enfance. Lycéens ou apprentis, ils ont des parcours de vie compliqués, et les ordonnances de placement prévoient avec précision les relations avec les familles. Retour tous les week-ends ou cer-



Le parc du Foyer de l'adolescent à Illkirch. Photo DNA/Laurent RÉA

tains week-ends seulement, visite mais pas d'hébergement en famille : les situations sont variables. Mais l'ordre de confinement est venu bouleverser cela.

« Nous avons fait un état des lieux pour voir qui pouvait passer le confinement en famille, sur un long terme, explique le directeur

du foyer, Cyril Ruyter. Pour six jeunes, nous avons pris la décision de leur permettre d'être confinés en famille, en accord avec les familles et l'Aide sociale à l'enfance (le service du conseil départemental qui s'occupe de superviser les placements ordonnés par le juge des enfants). Nous sommes en train de régulariser les ordonnances de placement avec le juge. » Le suivi avec ces jeunes fait l'objet d'appels téléphoniques quotidiens pour

« entretenir une relation de proximité » explique Guillaume Kuster, le directeur adjoint et en charge du foyer d'action éducative. Et « s'il y a une crise grave, nous ferons le repli sur le foyer ».

Pour les adolescents qui sont restés sur place, le directeur adjoint décrit une atmosphère variable, tantôt lourde, tantôt un peu plus détendue : « Ils ont la sensation d'être opprimés ». Une situation

rendue un peu plus difficile dans le cas d'addictions qui ne peuvent pas être satisfaites. Seulement deux sorties par semaine de 20 minutes sont autorisées en dehors du foyer et de son parc.

Selon Guillaume Kuster, le travail des éducateurs, par temps de confinement, consiste à « créer de l'exceptionnel ». Et de citer des ateliers de cuisine, ranger l'établissement, nettoyer des espaces un peu délaissés, peindre une pièce.

« Ils savent faire, affirme Cyril Ruyter. Ce qui risque d'être compliqué c'est la longueur : on parle de six semaines voire beaucoup plus. Alors on pourrait avoir une équipe qui s'épuise. »

Ce qui n'est pour l'heure pas d'actualité. Mais c'est un sujet qui est à l'esprit de nombreux travailleurs sociaux, dans les équipes des foyers d'accueil en ce moment.

Olivier CLAUDON

« On est inquiets de savoir les enfants 24 h/24 à la maison »

Les devoirs, les repas et tellement d'énergie après deux semaines sans cour de récré ; les motifs de tension avec les enfants ne manquent pas. En cette période de confinement, ils font craindre une hausse des violences dans les familles qui connaissent déjà des carences éducatives.

Toute l'année, le conseil départemental met en place d'importantes aides financières pour que les enfants qui vivent avec des parents défaillants mangent à la cantine, aillent au périscolaire après l'école, au centre de loisirs le mercredi, etc. Bref, afin qu'ils passent le moins de temps possible chez eux », explique Brigitte (*), assistante sociale de secteur dans la périphérie de Strasbourg. Avec la suppression de toutes ces respirations, « On est inquiets de savoir qu'ils seront 24 h/24 à la maison » avec « de nombreuses sources de stress et de violence ». D'autant que « Les familles en difficulté vivent dans de petits logements, à plusieurs dans les chambres, sans terrasse ou autre espace extérieur ».

Des mineurs obligés de retourner passer le confinement dans leur famille

Épidémie de coronavirus obligé, le travail au long cours organisé par les travailleurs sociaux tout au long de l'année est mis entre parenthèses. « Le Département a suspendu les visites à domicile pour ne pas propager le virus. » Alors « On essaie de contacter les familles par téléphone, on relate des propositions d'activités sur

Facebook ou des idées d'organisation de la journée », énumère Brigitte.

Autre source d'inquiétude, des mineurs éloignés de leur famille par la justice se voient obligés de retourner passer le confinement auprès d'un ou des deux parents. « Les établissements d'accueil - foyers et maisons d'enfants - tournent au ralenti car ils sont soumis à des contraintes liées au retrait du personnel », constate Michel Gueller, juge des enfants au tribunal judiciaire de Strasbourg. Pour alléger la charge de ces structures, « Un droit d'hébergement élargi est accordé aux parents qui bénéficient déjà d'accueils temporaires, généralement le week-end et pendant les vacances ».

Ce n'est « pas un bon signal » envoyé aux familles pour lesquelles le juge des enfants a pris des mesures de protection. « On va générer le sentiment qu'ils peuvent bien s'occuper des enfants toute l'année puisqu'en cas de problème, la justice leur confie. Mais nous sommes dans une situation tellement hors-norme qu'on ne peut pas faire autrement », regrette Michel Gueller.

Pour garder un œil sur ces mineurs fragiles, « Les établissements d'accueil restent en contact téléphonique avec les familles et des éducateurs se déplacent si besoin ». Bien sûr, « Il y a un droit de retrait des enfants pour le retrait en établissement d'accueil si jamais la situation se dégrade », précise le magistrat.

G. L.

(*) Le prénom a été modifié.